

Mission thématique – Inspection générale de la justice

Evaluation des espaces de rencontre parents-enfants

13 février 2026

L’Unaf est représentée par :

Madame Mylène ARMANDO, administratrice nationale, vice-présidente de l’Unaf

Madame Nathalie SERRUQUES, chargée de mission au sein du pôle Droit de la famille, Parentalité, Protection de l’enfance de l’Unaf

INTRODUCTION

L’Unaf intervient dans le champ des espaces de rencontre au croisement de plusieurs de ses missions fondamentales : la défense de l’intérêt des familles, la protection de l’enfance et le soutien à la parentalité.

Institution reconnue par la loi comme porte-parole des familles auprès des pouvoirs publics, l’Unaf est engagée à la fois comme tête de réseau d’Udaf gestionnaires et comme acteur national de dialogue avec les pouvoirs publics, notamment le ministère de la Justice, le ministère des solidarités, la branche famille et les autres acteurs en charge de la politique du soutien de la parentalité.

Une quinzaine d’espaces de rencontre sont aujourd’hui gérés par des Udaf. L’Unaf est donc directement concernée par la mise en œuvre opérationnelle du dispositif sur les territoires.

Par ailleurs, deux fédérations représentatives du secteur, la FENAMEF et la FFER, sont membres associés de l’Unaf. Nous œuvrons ensemble au sein de l’« instance nationale ruptures familiales » et en interface régulière avec les pouvoirs publics. L’Unaf soutient pleinement leur action et reconnaît leur expertise professionnelle.

Toutefois, notre intervention aujourd’hui ne vise pas à défendre des intérêts corporatistes ou strictement structurels. Notre positionnement est plus large : nous nous exprimons au service des besoins des familles et des enfants, et dans une logique d’articulation avec les attentes des pouvoirs publics, en particulier de l’autorité judiciaire.

Notre regard s’inscrit dans l’ensemble de nos travaux relatifs à la protection de l’enfance, aux violences intrafamiliales, à la prévention des ruptures de liens et aux dispositifs de soutien à la parentalité.

Malgré le délai très contraint, l’Unaf a conduit une enquête flash auprès des Udaf gestionnaires, construite à partir des axes de questionnement que vous nous avez communiqués. Quinze contributions ont été consolidées sur les 17 Udaf que compte notre réseau national.

Les éléments qui suivent s’appuient sur cette analyse, croisée avec l’ensemble des travaux nationaux conduits par l’Unaf avec ses partenaires, ces deux dernières années (en 2024 et 2025) afin de refléter les constats et préoccupations les plus contemporaines.

I. ÉTAT DES LIEUX DOCUMENTÉ ET PERSPECTIVE D'UN CADRE D'ÉVALUATION PÉRENNE

L'analyse consolidée des contributions de 15 Udaf met en évidence un constat transversal : les espaces de rencontre évoluent aujourd'hui dans un environnement profondément transformé, marqué par une montée en complexité des situations confiées, sans ajustement pleinement proportionné des moyens, des modalités de prescription ni du pilotage territorial.

1. Une transformation qualitative du travail réel

Les évolutions constatées ne relèvent pas uniquement d'une augmentation des flux. Elles concernent avant tout la nature des situations orientées vers les espaces de rencontre.

Les Udaf décrivent :

- une présence accrue de situations de violences intrafamiliales, parfois alléguées, parfois établies ;
- une conflictualité parentale durable et fortement judiciaire ;
- des configurations mixtes impliquant à la fois le juge aux affaires familiales et le juge des enfants ;
- des vulnérabilités psychiques ou sociales importantes.

Cette évolution qualitative a un impact direct sur le travail réel des équipes. Les professionnels consacrent davantage de temps à :

- l'analyse préalable des situations ;
- l'évaluation des risques ;
- la coordination avec les juridictions et les partenaires ;
- la gestion de tensions susceptibles de mettre en cause la sécurité des enfants ou des intervenants.

Autrement dit, l'activité ne se limite plus à l'organisation matérielle d'un droit de visite en lieu neutre ; elle mobilise une expertise accrue en matière de régulation des conflits, de prévention des risques et d'articulation institutionnelle.

2. Les limites du cadre actuel d'évaluation

Dans ce contexte, les modalités d'évaluation apparaissent inadaptées.

Les indicateurs disponibles sont majoritairement quantitatifs (nombre de mesures, nombre de rencontres, durée moyenne). Ils ne rendent pas compte :

- de la complexité croissante des situations ;
- du temps indirect mobilisé (coordination, préparation, gestion d'incidents) ;
- des interruptions liées à des motifs de sécurité ;
- des refus motivés lorsque les conditions minimales de sécurisation ne sont pas réunies.

Un cadre d'évaluation pérenne supposerait donc, selon l'Unaf :

1. Une clarification nationale des finalités des espaces de rencontre : exercice sécurisé d'un droit de visite et de remise des enfants à l'autre parent, et non mission d'évaluation ou de protection au sens strict.
2. L'élaboration d'un socle d'indicateurs partagés intégrant la dimension qualitative.
3. La prise en compte de la soutenabilité organisationnelle dans l'analyse des performances.

II. CAPACITÉS RÉELLES DE PRISE EN CHARGE

L'enquête met en évidence un désajustement structurel entre prescriptions et capacités opérationnelles

1. Une tension capacitaire objectivée

Dans plusieurs territoires, les délais d'attente s'allongent. Cette situation résulte de la conjonction de trois facteurs :

- augmentation du nombre de décisions ;
- intensification de la charge qualitative des situations ;
- stabilité, voire stagnation, des moyens humains et financiers.

Il en résulte une tension permanente entre l'exigence légitime de célérité des décisions judiciaires et la capacité réelle des équipes à assurer des conditions de sécurité et de qualité conformes au référentiel.

2. Un risque systémique

Le désajustement identifié n'est pas seulement organisationnel.

Il produit :

- une pression accrue sur les équipes ;
- un risque de dilution des exigences de sécurité ;
- une fragilisation de la continuité du lien parent-enfant lorsque les délais deviennent excessifs.

L'Unaf considère que la question des capacités ne peut être traitée indépendamment d'une réflexion sur le calibrage des prescriptions et sur la priorisation des situations.

III. ANALYSE DES MODALITÉS DE FINANCEMENT ET OBJECTIVATION DES BESOINS DES MAGISTRATS

1. Une fragilité financière structurante

La question du financement apparaît comme un facteur central de soutenabilité.

Les Udaf soulignent :

- l'inadéquation des financements aux niveaux de complexité actuels ;
- la variabilité territoriale importante ;
- l'absence de visibilité pluriannuelle ;
- le recours à des fonds propres pour assurer l'équilibre budgétaire.

Cette situation génère une instabilité des équipes, limite les capacités d'anticipation et freine les investissements nécessaires en formation ou en sécurisation des locaux.

La pérennité du dispositif suppose un financement lisible, stabilisé et corrélé à la réalité de l'activité.

2. Les besoins des magistrats

Les magistrats expriment des attentes claires :

- exécution rapide des décisions ;
- visibilité sur les capacités d'accueil ;
- retours circonstanciés sur les situations impossibles à mettre en œuvre.

Les contributions montrent que lorsque des espaces de dialogue réguliers existent entre juridictions et gestionnaires, les tensions s'atténuent.

La régulation institutionnelle apparaît ainsi comme un levier majeur d'amélioration.

IV. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES RELATIFS AUX JURIDICTIONS

1. Participation aux comités des financeurs et schémas départementaux

La participation des juridictions aux instances de pilotage territorial est hétérogène.

Dans certains départements, elle permet :

- une meilleure compréhension des contraintes respectives ;
- un ajustement plus fin des prescriptions ;
- une anticipation des tensions.

Dans d'autres, l'absence de dialogue régulier contribue à un décalage persistant entre attentes judiciaires et capacités réelles.

L'Unaf considère qu'une clarification nationale du rôle des juridictions dans ces instances pourrait renforcer l'efficacité du pilotage.

2. Recensement des besoins non couverts

Les besoins non couverts concernent principalement :

- certains territoires insuffisamment dotés ;
- des situations à très haut niveau de conflictualité ou de violence ;
- des configurations nécessitant des dispositifs spécifiques adaptés.

Ces constats ne traduisent pas une défaillance des structures existantes, mais l'évolution du contexte dans lequel elles interviennent

3. Application du référentiel national

Le référentiel national constitue un cadre reconnu. Toutefois, des écarts persistent dans son appropriation. Sont notamment relevées :

- des prescriptions assimilables à des visites médiatisées avec présence continue ;
- des attentes d'évaluation ;
- des décisions insuffisamment précises quant aux modalités.

Ces écarts créent une zone de tension entre cadre théorique et mise en œuvre opérationnelle.

4. Articulation cours d'appel / tribunaux judiciaires

Les Udaf soulignent l'absence d'harmonisation territoriale dans certains ressorts.

Une meilleure articulation entre JAF, JE et parquet, ainsi qu'un dialogue structuré à l'échelle des cours d'appel, pourraient contribuer à :

- homogénéiser les pratiques ;
- sécuriser les prescriptions ;
- réduire les situations de contradictions décisionnelles

CONCLUSION

L'enquête flash consolidée ne met pas en évidence une crise ponctuelle ou localisée. Elle révèle un besoin d'alignement structurel entre quatre dimensions : cadre national, prescriptions judiciaires, coordination territoriale et moyens mobilisés.

1. Une transformation profonde des situations confiées

Les espaces de rencontre ne traitent plus majoritairement des situations de simple conflit parental.

Ils sont désormais confrontés à :

- des contextes de violences intrafamiliales ;
- des vulnérabilités psychiques ;
- des articulations complexes entre contentieux civils et protection de l'enfance.

Le travail réel s'est transformé plus rapidement que les cadres d'exercice.

2. La soutenabilité financière conditionne la pérennité

Le financement actuel ne reflète pas la complexité qualitative des situations.

Sans stabilisation pluriannuelle et sans prise en compte de la charge réelle, le dispositif repose sur l'engagement des équipes et des associations gestionnaires, au prix d'une fragilisation progressive.

3. Le référentiel national est un cadre utile mais doit être pleinement harmonisé

Les écarts d'interprétation observés ne sont pas anecdotiques. Ils produisent :

- de l'insécurité pour les équipes ;
- des tensions avec les juridictions ;
- des difficultés de mise en œuvre.

Une harmonisation effective constitue un levier majeur d'amélioration.

4. La coordination judiciaire est un levier décisif

Lorsque le dialogue est structuré, les tensions diminuent et les prescriptions s'ajustent

La régulation institutionnelle apparaît comme un facteur clé d'efficacité.

5. L'enjeu central demeure la protection effective de l'enfant

Au-delà des enjeux organisationnels et financiers, la finalité demeure inchangée : garantir à l'enfant un cadre sécurisé, cohérent et protecteur.

Clarifier le périmètre d'intervention, ajuster les prescriptions aux capacités réelles et sécuriser les moyens constituent les conditions indispensables pour préserver la crédibilité et l'efficacité du dispositif.